



# Site Natura 2000 de la Vallée de l'Arz

## Compte rendu du Comité de pilotage du 16/01/20



1

### Personnes présentes :

#### • Collectivités territoriales et structures de l'Etat

|                                    |                                                         |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| DDTM56                             | Yolaine BOUTELLER                                       |
|                                    | Sébastien GUILLARD                                      |
| Mairie de Pluherlin                | René DANILET (Maire de Pluherlin et Président du COPIL) |
|                                    | Gildas POSSEME                                          |
| Mairie de Malansac                 | Jacques DELAIGUE                                        |
| Mairie de Saint Gravé              | Marie Odile COLINEAUX                                   |
| Mairie de Rochefort-en-Terre       | Serge Buchet                                            |
|                                    | Raymond Beauhaire                                       |
| Conseil départemental 56           | Thierry COUESPEL                                        |
| Questembert communauté             | Damien FERRET                                           |
| Office Français de la Biodiversité | Sébastien GAUTIER                                       |
| EPTB Vilaine                       | Anne LENORMAND                                          |

#### • Organismes socio-professionnels, gestionnaires et utilisateurs du milieu, associations

|                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| Bretagne vivante                   | Gérard SOURGET     |
| Rochefort en Terre Tourisme        | Nicolas JEAN       |
| Amis du Moulin de la Grée          | Christian DANILO   |
|                                    | Denis DANILO       |
|                                    | Pierre DANILO      |
|                                    | Typhaine DELATOCHE |
| Propriétaires Moulin Bois Bréhan   | Pauline RIVIERE    |
|                                    | Matthieu RIVIERE   |
| Fédération Française de Randonnées | Jean BOONE         |

#### • Syndicat Mixte

|                                                 |                                                 |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust -SMGBO | André PIQUET (Président)                        |
|                                                 | Laurent GRENEUX                                 |
|                                                 | Julie MAINGARD (chargée de mission Natura 2000) |

#### Personnes excusées :

Association de la vallée de l'Arz et des grées (AVAG)  
Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan  
Chambre régionale d'agriculture de Bretagne  
Groupe Mammalogique Breton

### Rappel de l'ordre du jour :

Rapport d'activité 2018-2019  
Prévisionnel d'activité 2020  
Etude sur l'historique des landes de Pluherlin/Restauration Moulin à vent  
Désignation de l'opérateur  
Questions diverses

#### • Bilan de l'activité 2019-2020



Le diaporama présenté au Comité de pilotage ainsi que le compte rendu suivant sont disponibles en téléchargement sur le site internet :

<http://valleedelarz.n2000.fr/accueil>

2

**René Danilet**, maire de Pluherlin et Président du comité de pilotage (COPIL) Natura 2000 de la Vallée de l'Arz introduit la séance en remerciant les membres du COPIL pour leur présence et précise que ce sera son dernier COPIL en raison de la fin de sa mandature en tant que maire de Pluherlin. Il précise que la commune de Pluherlin a entrepris des travaux de restauration de la lande depuis 2018 grâce à des subventions de plusieurs partenaires dont notamment le conseil départemental ici présent. Il propose un tour de table.

**Thierry Couespel**, fait un rapide rappel de la politique des Espaces Naturels Sensibles(ENS).

**René Danilet**, ajoute que grâce à la subvention annuelle du département, la commune peut restaurer sa parcelle acquise fin 2017.

**Thierry Couespel**, précise le type de conventionnement possible avec le conseil départemental. Une aide financière est versée pour des opérations de gestion et calculée en fonction des surfaces acquises. Dans le cas de Pluherlin, le département délègue la gestion de la parcelle labellisée ENS à la commune.

**René Danilet**, rappelle le contexte d'achat de la parcelle cadastrale 277 et précise que le choix a été motivé pour préserver le milieu mais également l'accès à celle-ci dans le cadre d'activité de randonnée.

**Thierry Couespel**, ajoute qu'il s'agit d'aide à la gestion courante.

**Julie Maingard**, chargée de mission Natura 2000 débute la présentation du bilan d'activité 2018-2019 pour la mise en œuvre du document d'objectifs.

Le contexte Natura 2000 et les particularités du site sont rappelés. On trouve sur le site de la Vallée de l'Arz 9 habitats et 16 espèces d'intérêt communautaire (IC).

5 objectifs de développement durable ont été définis dans le DOCOB approuvé en décembre 2013.

La présentation continue avec une explication des actions mises en œuvre sur le site Natura 2000 durant l'année 2018-2019.

L'exposé décline au fil des objectifs de développement durable, les actions menées au cours de l'année permettant d'y répondre :

- Actions liées à l'objectif A : Œuvrer pour le maintien et la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
  - Préserver et gérer les habitats des landes, pelouses et affleurements rocheux

**Julie Maingard** explique les démarches réalisées suite à l'achat d'une parcelle de 8Ha34 de landes par la commune de Pluherlin. Une convention de labellisation « Espaces Naturels Sensibles » a été signée entre la commune de Pluherlin et le conseil départemental du Morbihan (CD56) pour une durée de 3 ans. Cette convention doit permettre de financer une partie des travaux envisagés pour restaurer la zone.

**Julie Maingard** expose les démarches réglementaires auxquelles elle est confrontée pour mener des opérations de restauration et de gestion sur les zones de landes pourtant identifiées comme étant fortement dégradées. L'intégralité de la parcelle concernée se situe au sein du site classé des grées de Lanvaux. Ce classement sous-entend que toute intervention de quelque nature que ce soit doit faire l'objet d'une autorisation ministérielle. Un dossier avait donc été constitué en 2017 et était passé en commission des sites fin juin 2017 où il avait reçu un avis favorable. Fin octobre 2017, l'inspectrice des sites classés avait donné son accord pour mener des actions de gestion courante.

Aussi, dès 2018 des travaux d'ouverture de landes avait été engagés grâce à une subvention du conseil départemental 56.

**Julie Maingard** poursuit la présentation en exposant le bilan des 2 dernières années de réouverture de lande sur la parcelle et zoom sur ceux entrepris en 2019.

Elle précise que la démarche parallèle d'animation est également ici de faire un site « vitrine » qui permettra par la suite elle l'espère de motiver d'autres projets de gestion sur les parcelles et communes voisines.

**Julie Maingard**, ajoute que le suivi des opérations de gestion devra être mis en place cette année afin d'apprécier et d'évaluer l'impact de la réouverture sur la végétation. A cette issue, elle a sollicité le Conservatoire Botanique de Brest et a demandé un accompagnement. Elle précise que quelques tests anarchiques ont été faits sur la parcelle et que la végétation se refait relativement vite.

- Favoriser l'acquisition foncière par le biais des ENS

La présentation se poursuit sur la démarche de préemption du département. Une concertation autour d'un projet de zone de préemption avait été organisée courant 2018 entre la mairie de Pluherlin, le CD56 et la chargée de mission. A ce jour, 164 Ha sur la commune de Pluherlin sont en zone de préemption dont 110 Ha au sein du site Natura 2000.

Une communication auprès des habitants a été faite début 2019 par le biais du bulletin communal permettant d'enclencher plusieurs ventes de terrains.

A ces jours, plusieurs parcelles ont été acquises ou sont en cours d'acquisitions par le département.

**Thierry Couespel** intervient pour apporter quelques précisions par rapport à cette zone de préemption. Le conseil départemental se porte acquéreur des parcelles de la zone de préemption, toutefois, la gestion ne sera pas forcément assurée par le CD56 directement mais par le biais de financement. Le département souhaite déléguer la gestion.

- Actions liées à l'objectif B : Assurer la compatibilité des usages avec les enjeux du site

- Accompagner une valorisation du site et veiller à une fréquentation cohérente avec la conservation des habitats et des espèces

**Julie Maingard** poursuit sur les actions menées visant à assurer la compatibilité des usages avec les enjeux du site et expose le contexte de la réflexion engagée dès 2016 concernant la fréquentation sur le site. Un contexte favorable à une augmentation significative de la fréquentation du site notamment sur les grées a été pressentie dès 2016 à la suite de quoi un stage d'étude avait été proposé courant 2017 dans l'objectif d'apprécier l'évolution des cheminements, de les cartographier, d'évaluer la présence des asphodèles d'Arrondeau et d'anticiper au maximum les éventuelles dégradations sur site.

A cet effet, 3 écompteurs ont été installés en février et mai 2018 sur les « portes d'entrées » pressenties du site et les zones les plus fréquentées.

**Nicolas Jean**, s'interroge sur la mise en lumière du site d'un point de vue du tourisme. Il demande si des actions en ce sens vont être menées et si cela fait partie de nos objectifs.

**Julie Maingard**, répond que ce n'est pas l'objectif de Natura 2000. L'objectif premier pour le site Natura 2000 Vallée de l'Arz est la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site. Des actions doivent être menées pour préserver ces habitats et espèces, de permettre à minima leur maintien mais surtout d'étendre leur superficie ou d'augmenter les effectifs. Les habitats et espèces ciblés sont rares et menacés à l'échelle de l'Europe et c'est la vocation première de Natura 2000 de les protéger. La gestion au sein des sites suit le principe de développement durable et doit également concilier les activités économiques, sociales et culturelles. En somme, il s'agit de trouver le bon compromis pour vivre en bonne intelligence avec cet environnement d'exception. A ce titre, les activités peuvent également être le support d'éducation à l'environnement et c'est pourquoi il est intéressant de travailler ensemble.

**Sébastien Guillard**, rappelle qu'il existe une réglementation propre à Natura 2000 et que certains projets ou activités peuvent être soumis à évaluation des incidences. Il ajoute qu'il doit y avoir une certaine cohérence dans les projets et activités sur site et qu'il peut être intéressant dans un premier temps de valoriser l'existant sans chercher systématiquement à réinventer. En ce sens, il peut être imaginé des choses en terme de valorisation, il peut y avoir des alternatives au fait d'amener les gens sur site, exposition, film, ... plusieurs volets peuvent être valorisés sans que le public soit sur place.

**René Danilet**, explique les projets avortés liés aux visites des ardoisières. Il existe un patrimoine historique et géologique qui peut être valorisé bien qu'aucune visite des ardoisières ne puissent se faire en raison du danger. Certaines zones sont remplies de galeries et les puits sont profonds et peu stables. Le risque lié à ces galeries a d'ailleurs motivé plusieurs propriétaires à vendre leurs parcelles.

La présentation reprend avec les chiffres de la fréquentation du site en 2019.

- Assurer la cohérence des projets, plans et démarches locales avec les enjeux du site

**Julie Maingard** poursuit avec le suivi du Plan local d'urbanisme intercommunal de Questembert communauté. Plusieurs requêtes ont été émises en 2019 et ont reçu une suite favorable. Le document devrait être opposable en février 2020.

La présentation reprend avec le suivi du projet de restauration du moulin de la grée et l'accompagnement des porteurs de projets soumis à évaluation des incidences.

**Jean Boone**, s'interroge sur l'impact possible sur le PDIPR. Il précise avoir peu connaissance de la démarche Natura 2000 localement et se questionne sur les cheminements existants sur site.

**Julie Maingard**, rappelle que le principe de Natura 2000 est bien de prendre en compte les exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que les particularités locales sous réserve qu'elles soient compatibles avec les objectifs de conservation. Il n'est pas question ici d'interdire mais bien de réfléchir à la façon dont peuvent se faire les activités de randonnées sans pour autant menacer les habitats et les espèces d'intérêts communautaire.

**Jean Boone**, a remarqué la formation de sentiers anarchiques sur le site et incite les propriétaires à les fermer. Il faut travailler sur le balisage pour éviter la divagation.

**Julie Maingard**, confirme que l'objectif est bien de travailler ensemble pour éviter la multiplication du panneauage et la pollution visuelle sur le site. L'idée est bien ici d'améliorer l'orientation des promeneurs, de les informer tout en évitant les aménagements trop impactant visuellement. Nous devons mener cette réflexion ensemble car notre objectif est commun, préserver le paysage des grées sans le dénaturer pour pouvoir continuer de jouir de cet espace d'exception.

**Sébastien Guillard**, rappelle que toutes créations de nouveaux sentiers sont soumises à étude d'incidence.

Concernant la démarche de canalisation du public sur site, **Julie Maingard** précise qu'une subvention a été obtenue du Ministère pour réaliser une étude paysagère sur les grées et apporter des éléments d'orientation pour les cheminements et les aménagements sur site. Cette étude devrait être lancée au printemps. Les propositions pourront ensuite être étudiées avec les différents acteurs et usagers du site. La recherche de financement pour les aménagements viendra dans un second temps.

**Julie Maingard** reprend avec l'objectif C et les actions menées au cours de l'année.

- Actions liées à l'objectif C : Communiquer, informer et sensibiliser
  - Informer et sensibiliser les usagers aux enjeux du site

Le bilan financier annuel 2019 est présenté.

**Julie Maingard** propose de poursuivre avec les propositions de programme prévisionnel 2020.

## • Prévisionnel d'activité 2020

**Julie Maingard** présente le programme prévisionnel et précise que celui-ci est présenté comme les années précédentes sur la base d'un tiers temps. Elle se tourne vers l'assemblée pour savoir s'il y a des questions.

**Gérard Sourget**, indique qu'un suivi insectes du site manque et serait intéressant.

**Thierry Couespel**, indique que le CD56 a réalisé un suivi des papillons et que la vallée de l'Arz fait partie des sites suivis. Il est d'ailleurs plutôt bien classé. Il ajoute qu'il va transmettre l'étude à **Julie Maingard**.

La présentation est terminée, Julie Maingard remercie René Danilet pour son mandat de président de COPIL Natura 2000 des trois dernières années, son engagement et son soutien.

**Julie Maingard** passe la parole à **Christain Danilo** pour une présentation de son étude sur l'historique des landes de Pluherlin et sur le projet de restauration du moulin de la grée.

16h

## • Étude sur l'historique des landes de Pluherlin

**Christian Danilo (Président de l'association des moulins de la grée)** présente son étude.

**Pierre Danilo**, présente le projet architectural de restauration du moulin à vent.

16h15

## • Désignation de l'opérateur

**Yolaine Bouteiller**, précise que la mission d'opérateur du SMGBO arrive à son terme et qu'un appel à candidature a été ouvert pour le renouvellement de la mission. A ce jour, le SMGBO a déposé une candidature à la préfecture pour poursuivre sa mission d'animation. Elle demande au président du SMGBO de motiver sa candidature.

**André Piquet**, précise que la biodiversité est un enjeu important qui fait partie intégrante des missions du SMGBO. Le SMGBO est à l'origine du DOCOB et souhaite poursuivre les actions engagées sur le territoire depuis 2014.

**Yolaine Bouteiller**, demande aux élus s'il y a des oppositions à la candidature du SMGBO. Les élus présents souhaitent poursuivre avec le même opérateur. Le SMGBO est désigné à l'unanimité opérateur pour l'animation du site pour les 3 prochaines années.

Elle ajoute que suite aux élections municipales de mars, un nouveau président de comité de pilotage devra également être désigné.

**16h30**

- **Visionnage de la loutre d'Europe sur site**

L'Office Français de la Biodiversité a installé une caméra à détection chez des propriétaires de moulin dont la présence de loutre était supposée. Plusieurs petites vidéos confirment la présence de la loutre ainsi que la reproduction sur site.

**Jacques Delaigue** demande si la situation s'est améliorée car en 2018 seulement 17 points avaient confirmé la présence de la loutre.

**Sébastien Gautier** intervient pour préciser qu'il ne peut pas dire combien de loutre fréquentent le site. On sait qu'elle est présente, qu'il y a de la reproduction mais les loutres peuvent se déplacer sur de grandes distances.

Suite aux dernières inondations la mortalité par impact routier a été importante. Sébastien Gautier a recensé déjà 8 loutres mortes par collision dans le département. L'important est de veiller à respecter la quiétude de l'animal et à identifier les zones à risques de collision.

La réunion se termine à 16h45, **Julie Maingard** remercie l'assemblée.

